

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2016107	Date d'inspection Le 07 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 3		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	21 oct. 2021	
Commentaires : Certaines structures fixes dans l'aire de jeux extérieur n'ont pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser les structures de jeux.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu extérieur et intérieur ainsi que l'heure de la collation.
La documentation des activités est maintenue et à jour.
Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 octobre 2021

Date

original signé par
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2021

Date